

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2022\_145**

**CONVENTION 2023-2026 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA MAISON DES  
JEUNES ET DE LA CULTURE - MAISON POUR TOUS**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Secrétaire :**

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association MJC-Maison Pour Tous expire au 31 décembre 2022.

Au regard du bilan positif dans le domaine de l'action culturelle dont témoigne le rapport d'activité de la MJC-Maison Pour Tous présenté à la Commission Culture – Tourisme - Événementiel municipal et Développement Économique et Commerciale, la Ville souhaite renouveler, pour une durée de quatre ans, son soutien à l'Association.

L'Association propose des programmes d'ateliers hebdomadaires en direction des enfants, adolescents et adultes dans les domaines culturel, sportif, éducatif et social ainsi que des

ateliers tournés vers les publics éloignés et/ou en difficulté.

Les engagements de l'Association et de la Ville sont précisés par la convention d'objectifs et de moyens, objet de la présente délibération. La commune contribuerait ainsi financièrement au programme présenté par l'Association pour un montant de 141 600 € pour l'année 2023. Chaque année, l'Association présentera une demande de subvention à la Ville en fonction de son programme d'actions.

En outre, la Ville met gratuitement à disposition de l'Association le bâtiment situé 105, rue du Général Leclerc, son équipement et son mobilier.

Cette mise à disposition est formalisée par une convention ad-hoc.

## **DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Tourisme - Événementiel municipal et Développement Économique et Commerciale en date du 16 novembre 2022,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir les activités culturelles et associatives de proximité,

Considérant le projet initié et conçu par l'Association MJC-Maison Pour Tous proposant des programmes d'ateliers hebdomadaires en direction des enfants, adolescents et adultes dans les domaines culturel, sportif, éducatif et social ainsi que des ateliers tournés vers les publics éloignés et/ou en difficulté,

Considérant que l'Association offre des activités contribuant à l'épanouissement personnel de ses adhérents dans un cadre collectif convivial,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 141 600 € pour l'année 2023 à l'Association MJC-Maison Pour Tous,
- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 entre la commune de Chatou et l'Association MJC-Maison Pour Tous,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

### **A L'UNANIMITÉ,**

Ne participe pas au vote :

Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS, Cécile DELAUNAY

Publiée le : 16/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 078-217801463-20221215-DEL\_2022\_145-DE